

Mieux comprendre votre imposition 2019

La ville de Sevran organise des permanences au Point d'Accès au Droit pour mieux comprendre votre imposition.

Vous avez récemment reçu votre avis d'imposition sur le revenu ou vous allez recevoir prochainement vos avis d'imposition 2019 (Taxe d'habitation 2019 et Taxe foncière). Afin de mieux comprendre ces documents, le Centre des Finances Publiques et la Ville de Sevran vous donnent rendez-vous lors de permanences qui se tiendront au Pôle Tranquillité Publique dans le cadre des permanences dispensées par le Point d'Accès au Droit.

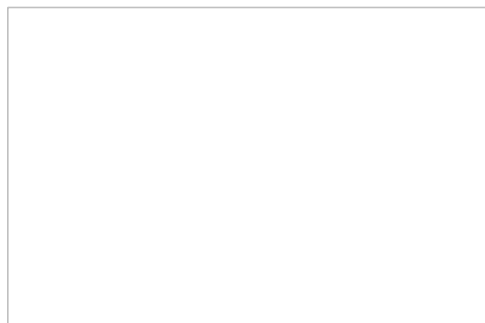
Elles seront assurées par les contrôleurs des impôts :

- Lundi 6 mai
- Lundi 23 septembre
- Lundi 7 octobre

Uniquement sur rendez-vous en appelant au : 01 41 52 40 10

Pôle Tranquillité Publique 6 Rue de la Gare à Sevran.

*Attention: Nouvelle adresse du Centre des Finances Publiques :
Centre des Finances Publiques-ZA Paris Nord II-Villepinte
50, Allée des Impressionnistes-CS 30 001 Villepinte-Roissy CDG Cedex*



Publié le 24 avril 2019